

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



**ARRETE N° 146 / SR - 2025**

**PORANT AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
POUR L'INSTALLATION D'UNE MINI FERME PEDAGOGIQUE**

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- **Vu** la demande formulée par l'équipe pastorale, représentée par le Père Marek, Curé de la paroisse « Notre Dame de l'Assomption », en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, sollicitant l'autorisation d'installer une mini ferme pédagogique dans le cadre du jubilé des agriculteurs,
- **Vu** l'attestation d'assurance fournie par le demandeur,
- **Considérant** l'intérêt pédagogique et festif de l'installation proposée,
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement sur la Place de l'église,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'équipe pastorale de la Paroisse « Notre Dame de l'Assomption », est autorisée à installer une mini ferme pédagogique sur la place de l'église le **samedi 20 septembre 2025**, de **6h à 17h** lors du Jubilé des agriculteurs.

**Article 2 :** L'installation devra respecter les prescriptions suivantes :

- Surface occupée : 16m<sup>2</sup> devant la maison du curé dans la rue
- Respect des normes sanitaires et de sécurité en vigueur
- Maintenir les lieux propres

**Article 3 :** La commune se réserve le droit de retirer l'autorisation en cas de non-respect des conditions fixées ou de trouble à l'ordre public.

**Article 4 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront poursuivis et réprimés conformément aux lois en vigueur.

**Article 5 :** Mme le Maire, MM. le Chef de brigade de Gendarmerie de Hell-Bourg, le Policier municipal, l'intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Benoît.



1 Place Théodore Simonette 97 433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 ; LD : 02 62 47 40 80 ; Web : [www.ville-salazie.fr](http://www.ville-salazie.fr)

